



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

**CONSEIL COMMUNAL du 5 février 2013
EXTRAIT DE PV**

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

- D'accepter l'arrêté d'impôt 2013
 1. L'impôt foncier unifié à 10/100
 2. Le report de 2 pts d'impôt relatif à la réforme policière, soit 72 %, pour autant que cela soit accepté par le canton

Le Président

Didier Roulin

La Secrétaire

Evelyne Laurent